
DOSSIER DE PRESSE

Villa Frederick-James : deux ans de travail pour une vocation culturelle claire

Document d'information — 9 septembre 2026

1. En bref

La Villa Frederick-James, à Percé, a fait l'objet d'importants travaux de restauration et de mise aux normes, pour un investissement public de l'ordre de **25,5 millions de dollars**.

Après l'abandon du projet des Espaces bleus en 2024, le ministère de la Culture et des Communications a demandé au député de Gaspé, Stéphane Sainte-Croix, de contribuer à la recherche d'une nouvelle vocation pour la Villa.

Une consultation du milieu a alors été amorcée.

À la suite de cette démarche, une **Table de concertation sur l'avenir de la Villa Frederick-James** s'est constituée à l'automne 2024. Elle réunissait des représentants du milieu culturel, de la MRC du Rocher-Percé, et de personnes possédant une expertise dans le domaine des arts et de la culture.

La Table a un mandat précis :

1. définir les objectifs et la vocation de la Villa;
2. définir les procédures de programmation;
3. proposer un modèle de gestion;
4. établir le budget nécessaire aux trois premières années.

Son rapport final a été déposé au ministre de la Culture le **21 octobre 2025**.

Le rapport, adopté unanimement, propose essentiellement de faire de la Villa un **lieu culturel consacré aux arts visuels et à la diversité des pratiques artistiques**, fonctionnant à l'année.

Il propose également que la programmation et les activités artistiques soient confiées à un organisme culturel mandataire, le Musée Le Chafaud, avec une autonomie de gestion sur les questions artistiques, alors que la Sépaq assumerait la responsabilité du bâtiment et de son entretien.

2. Ce que propose concrètement la Table

La proposition n'est pas de transformer la Villa en lieu réservé exclusivement à un organisme ou à un groupe.

Elle consiste plutôt à profiter de la disponibilisation de ce lieu mythique pour réaliser un projet **culturel structurant**, autour des arts visuels et des pratiques multidisciplinaires.

Quatre grandes fonctions sont proposées :

Diffusion

Présenter des expositions et des projets artistiques provenant de la région, du Québec et d'ailleurs.

Création

Permettre à des artistes de créer et de développer des projets dans un environnement adapté.

Formation

Offrir des activités de formation, de perfectionnement et de transmission des connaissances.

Médiation culturelle

Créer des liens entre les artistes, les œuvres, les communautés et la population.

La Table propose que ces activités soient réalisées **à l'année**, plutôt que de limiter l'utilisation de la Villa à la période touristique.

3. Pourquoi les arts visuels?

Le choix des arts visuels n'est pas présenté comme une préférence arbitraire de quelques organismes.

La région de la Gaspésie possède un milieu artistique actif, mais dispose de peu d'infrastructures comparables permettant de présenter, produire, développer et faire connaître les pratiques artistiques contemporaines.

La Villa constitue, par ses caractéristiques architecturales et sa salle d'exposition aux normes muséales, une occasion exceptionnelle de combler une partie de ce déficit.

Si les arts visuels sont mis de l'avant, la proposition de la Table accorde par ailleurs une place importante à la « **diversité des pratiques artistiques** ». Ainsi, tant la littérature, la danse, la musique, les arts numériques,... que l'histoire de l'art en Gaspésie pourront se voir intégrés dans la programmation du lieu

On ne vise donc pas à enfermer la Villa dans une seule discipline ou dans une programmation exclusive.

4. Un modèle de gestion qui sépare le bâtiment et la programmation

Un élément central du rapport est la distinction entre deux responsabilités.

La responsabilité immobilière

La Sépaq assure :

- l'entretien du bâtiment;
- la conservation de l'actif immobilier;
- les opérations liées aux installations;
- la gestion des aspects relevant de ses responsabilités comme société d'État.

La responsabilité culturelle

L'organisme culturel mandataire assure :

- la programmation;
- les relations avec les artistes;
- les expositions;
- les activités de création;
- la formation;
- la médiation;
- les partenariats artistiques et culturels;
- et l'accueil des visiteurs.

La Table considère cette distinction logique : **la gestion d'un immeuble et la direction artistique d'un lieu culturel ne font pas appel aux mêmes expertises.**

5. Une gestion ouverte sur le milieu

La proposition ne prévoit pas que l'organisme mandataire travaille seul.

Le rapport propose notamment la création d'un **comité consultatif de gestion**.

Celui-ci pourrait faire appel à des représentants :

- des Premières Nations;

- des communautés francophones;
- des communautés anglophones;
- du milieu culturel;
- de la Sépaq;
- et d'autres partenaires pertinents.

L'objectif est précisément d'éviter que la Villa soit considérée comme la propriété exclusive d'un seul secteur.

La Table défend donc une approche où **l'autonomie artistique et l'ouverture à la communauté vont de pair.**

6. Qui est autour de la Table?

La Table de concertation réunit notamment :

- le Musée Le Chafaud;
- Courant culturel;
- Le Centre d'artistes Vaste et Vague;
- la MRC du Rocher-Percé;
- les Ateliers à Travers;
- les Percéides;
- la Grande rencontre des arts médiatiques;
- Culture Gaspésie;
- John Michaud, artiste et ancien directeur régional du ministère de la Culture.

L'orientation proposée par la Table a également reçu l'appui de la **Ville de Percé**.

À titre d'illustration de l'importance du milieu représenté, Culture Gaspésie compte quelques **309 membres**, organismes et artistes, tandis que Courant culturel en regroupe **61**, selon les données fournies par la Table.

La question de la représentativité doit impérativement être examinée à la lumière du membership et de la vie démocratique en bonne et due forme des organismes qui en font partie.

7. Un processus initié par le gouvernement

La Table ne s'est pas autoproclamée responsable de déterminer l'avenir de la Villa.

Son travail découle d'un processus amorcé par le ministère de la Culture et le député de Gaspé à la suite de l'abandon du projet des Espaces bleus.

Le **29 août 2024**, lors d'une rencontre avec le député, deux principes ont notamment été discutés :

- une mission en arts visuels et diversité des pratiques;
- l'implication des organismes et de la communauté artistique locale dans la gestion et la programmation.

Il avait alors été clairement indiqué que le milieu devait s'organiser.

C'est dans ce contexte que la Table a été constituée.

8. Le mandat de la Table

En septembre 2024, la Table a défini son plan de travail autour de quatre éléments :

1. Définition des objectifs

Quelle vocation donner à la Villa?

2. Procédures de programmation

Comment sélectionner les projets et les activités?

3. Modèle de gestion

Qui devrait assurer les activités et avec quelle autonomie?

4. Budget

Quels moyens financiers sont nécessaires durant les trois premières années?

Le plan de travail a été transmis au ministre et au député le **26 septembre 2024**, accompagné d'une demande de soutien financier.

Après plusieurs mois d'attente, le ministère a finalement accepté de financer les travaux de la Table, pour un montant se chiffrant à 28,000\$.

9. Le rapport final

Le rapport a été présenté à la direction de la Sépaq le **1er octobre 2025**.

Selon les membres de la Table présents à cette rencontre, la proposition a alors reçu un accueil favorable de la direction de la Société d'état.

Le rapport final a ensuite été déposé au ministre de la Culture le **21 octobre 2025**.

La Table a poursuivi ses échanges avec le gouvernement et la Sépaq au cours des mois suivants. En janvier 2026, elle était informée que les propositions étaient favorablement considérées et on nous invitait à patienter alors qu'on s'activait à trouver des sources de financement au projet, notamment dans le cadre du prochain budget gouvernemental.

10. Puis, le changement de cap

Le budget gouvernemental de mars 2026 n'a pas annoncé de mesure spécifique permettant de mettre en œuvre le projet proposé.

Mentionnons que les membres de la Table ont plus tard appris qu'un montant de 5M\$ réparti sur 5 ans, avait été provisionné pour le compte du Musée de la Civilisation en lien avec la Villa Frederik-James.

La Table a donc repris contact avec le ministère.

Au cours des semaines suivantes, le discours a progressivement changé.

À la fin mai, la Sépaq parlait désormais d'un possible **projet pilote pour 2027**.

Du côté du cabinet du ministre, la Table était invitée à s'entendre directement avec la Sépaq.

La Table a alors demandé au ministre de clarifier sa position sur le rapport et sur les principales recommandations qui y étaient formulées.

11. Les rencontres de juillet 2026

Deux rencontres virtuelles importantes ont eu lieu les **7 et 15 juillet 2026**.

Le 7 juillet, le MCC a proposé un financement non-récurrent de **99 000 \$ sans préciser à quelles fins devaient servir cette somme**.

Avant d'éventuellement accepter l'argent, les représentants de la Table ont réitéré ses exigences premières, à savoir se faire confirmer par le ministre, la mission en arts visuels et diversité des pratiques et l'autonomie de gestion.

Une nouvelle rencontre a été annoncée pour le 15 juillet afin d'obtenir réponse aux questions fondamentales.

12. Le 15 juillet : le point de rupture

La rencontre du 15 juillet a constitué un tournant majeur.

Des représentants du ministère étaient présents, ainsi que des représentants de la Table.

Deux représentants politiques se sont également joints à la rencontre :

- Stefan Psenak, attaché politique au cabinet du ministre;
- Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé.

Selon les représentants de la Table présents à la rencontre, il leur a alors été confirmé que :

- la mission en arts visuels et la diversité des pratiques artistiques n'était pas acceptée;
- l'autonomie de gestion des activités artistiques n'était pas acceptée.

Le député a également indiqué qu'il entendait mettre fin au processus et rouvrir le dossier.

La Table a demandé que cette position lui soit confirmée par écrit ; une lettre en ce sens a été signée par le ministre en date du 31 juillet 2026.

13. Le paradoxe du dossier

La Table considère qu'il existe aujourd'hui une contradiction importante dans la position des autorités ministérielles.

D'un côté, le gouvernement a :

- demandé au milieu de s'organiser;
- reconnu la légitimité d'une Table de concertation;
- financé ses travaux à hauteur de **28 000 \$**;
- reçu un rapport adopté unanimement;
- demandé au milieu de travailler avec la Sépaq.

De l'autre, lorsque les recommandations ont été formulées, les principales orientations du rapport ont finalement été rejetées.

Pour la Table, cela soulève une question simple :

À quoi sert une démarche de concertation si les recommandations qui en résultent ne peuvent même pas être considérées comme une base de discussion?

14. Vocation et clientèle cible de la Villa

Le député a fait valoir que la Villa devait pouvoir bénéficier à l'ensemble de la société civile et qu'elle ne devait pas être réservée au seul secteur des arts visuels.

La Table partage sur le fond l'idée que la Villa doit être accessible à la communauté.

Mais elle conteste l'idée selon laquelle une vocation en arts visuels empêcherait cette ouverture.

Le modèle proposé prévoit précisément :

- une programmation diversifiée;
- des activités de médiation;
- des partenariats;
- une ouverture aux différentes communautés;
- un comité consultatif de gestion;
- des activités à l'année.

La question n'est donc pas :

« Les arts visuels ou la communauté? »

Mais plutôt :

« Comment une vocation artistique claire peut-elle servir l'ensemble de la communauté? »

15. Ce que la Table ne demande pas

La Table ne demande pas :

- que la Villa appartienne à un organisme culturel;
- que les autres organismes soient exclus;
- que la Sépaq cesse d'assumer ses responsabilités immobilières;
- que la Villa soit réservée à un seul type d'art;
- que la population n'ait pas accès au lieu;
- qu'un financement public soit accordé sans reddition de comptes.

Elle demande plutôt :

une vocation culturelle claire, une expertise artistique pour la programmation et la gestion des activités et les moyens nécessaires pour que le lieu puisse fonctionner réellement à l'année.

16. Les trois demandes

La position de la Table peut être résumée en trois demandes.

1 — Confirmer la mission

Une mission en arts visuels et diversité des pratiques artistiques, comprenant diffusion, création, formation et médiation.

2 — Garantir l'autonomie de gestion des activités artistiques

Permettre à un organisme culturel mandataire de déterminer et de réaliser la programmation, dans le respect d'un cadre de gestion convenu avec les partenaires publics.

3 — Assurer les moyens

Garantir un financement permettant de mettre en œuvre le projet et d'assurer sa viabilité pendant ses premières années.

17. Pourquoi rendre le rapport public maintenant?

La Table a maintenu le rapport confidentiel pendant plusieurs mois dans l'espoir de voir les discussions avec le gouvernement et la Sépaq aboutir.

Cette démarche a privilégié la collaboration plutôt que la confrontation.

Après la rencontre du 15 juillet 2026, la situation a changé.

Les principales orientations du rapport ont été explicitement rejetées et, de l'avis du député, le processus serait rouvert.

Dans ces circonstances, la Table considère qu'il n'est plus justifié de maintenir son travail confidentiel.

Le rapport appartient désormais au public.

18. L'enjeu dépasse la Villa

Pour la Table, ce dossier pose une question plus large sur la place de la culture dans le développement régional.

La Gaspésie possède :

- des artistes;

- des organismes culturels;
- des événements;
- des lieux de diffusion;
- une communauté artistique active.

Mais elle manque d'infrastructures permettant de soutenir ces activités **à l'année et dans des conditions professionnelles**.

La Villa Frederick-James pourrait contribuer à combler substantiellement cette lacune.

La question est donc de savoir si l'investissement public réalisé dans ce bâtiment servira uniquement à **préserver un immeuble patrimonial**, ou s'il permettra aussi de créer une **infrastructure culturelle durable pour la région**.

19. La position de la Table

La Table demeure convaincue que son projet est réaliste, structurant et adapté aux besoins du milieu.

Elle estime que la Villa Frederick-James constitue une occasion exceptionnelle de créer à Percé un équipement culturel dont les retombées dépasseraient largement les seuls arts visuels.

Elle souhaite le renversement de la décision du ministre et du député de rejeter les recommandations du rapport de la Table et, dans le cadre de la présente campagne électorale, demande aux candidats (es) des différents partis politiques du comté de Gaspé de se prononcer sur les recommandations de la Table de concertation pour l'avenir de la Villa Frederick-James.

CONTACT MÉDIAS

Table de concertation sur l'avenir de la Villa Frederick-James

Porte-parole : Pierre Wilson

Téléphone : 514-772-8058

Courriel : piwi0809@gmail.com

Documents joints :

Rapport de la Table de concertation

Communiqué de presse

Chronologie

Lettre du ministre